

2020_CT2_422

OBJET : Politique culturelle et sportive – Culture – Délégation de Service Public de la salle de musiques actuelles du Pays d'Aix le 6Mic – Examen du rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2019

Le 10 décembre 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Musiques Actuelles du Pays d'Aix (6MIC) à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 4 décembre 2020, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CANAL Jean-Louis – CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – HUBERT Claudie – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – PELLENC Roger – PENA Marc – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BURLE Christian donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CESARI Martine donne pouvoir à RUIZ Michel – CHAUVIN Pascal donne pouvoir à BOULAN Michel – CIOT Jean-David donne pouvoir à GACHON Loïc – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à MERCIER Arnaud – FILIPPI Claude donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GARCIN Eric donne pouvoir à FREGEAC Olivier – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à DELAVET Christian – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – MORBELLI Pascale donne pouvoir à ROVARINO Isabelle – PAOLI Stéphane donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à CHARRIN Philippe – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : POUSSARDIN Fabrice – SANNA Valérie

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Jean-Louis CANAL donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Politique culturelle et sportive
Culture

■ Séance du 10 décembre 2020

07_2_01

■ Délégation de Service Public de la salle de musiques actuelles du Pays d'Aix
le 6Mic - Examen du rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2019

Madame le Président soumet pour information au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Attractivité, tourisme, international, culture, sports, grands événements

■ Séance du 17 Décembre 2020

16339

■ Délégation de Service Public de la salle de musiques actuelles du Pays d'Aix le 6Mic - Examen du rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2019

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Conformément à l'article L3131-5 du Code de la Commande Publique et L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le titulaire d'une délégation de Service Public remet chaque année à l'autorité délégante un rapport présentant l'exécution du service ainsi que les données techniques et financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

1. Rappel du cadre juridique et des réalisations

Par délibération du 20 juin 2019, la Métropole Aix-Marseille-Provence a attribué au candidat IRIS la Délégation de service public relative à l'exploitation de la salle de Musiques actuelles du Pays d'Aix.

Les objectifs prioritaires assignés par la Personne Publique au Délégué sont les suivants :

- aboutir à un positionnement spécifique en matière d'équipements comparables par rapport à l'offre existante sur le territoire du Pays d'Aix et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- rapprocher ce territoire d'autres agglomérations où des structures similaires permettent l'expression de choix artistiques ambitieux dans le domaine des musiques actuelles à travers ses diverses expressions ;
- rester attentif à l'émergence et la novation, tout en respectant un nécessaire équilibre dans la diversité et la pluralité des expressions et styles musicaux représentés, ceci à travers la programmation ainsi que pour toutes les activités et formes d'accueil proposés par le site ;
- intégrer une réelle part des activités de l'établissement en termes de diffusion, d'accueil comme de résidences pour ces opérateurs, à l'usage direct ou en collaboration étroite ;
- garantir l'accès du public le plus large du Pays d'Aix et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur par la mise en place d'une politique tarifaire adaptée ;

- rechercher, par des actions significatives de communication et de médiation, l'élargissement de la base des publics potentiels, notamment en direction du public jeune. Développer en ce sens des actions spécifiques en direction du public étudiant et de l'université.

Pour autant, la salle des musiques actuelles qui est un équipement neuf, demeurerait en construction. Ce contexte particulier, ainsi que les contraintes propres à la programmation culturelle, imposaient de prévoir une exécution du contrat de concession en deux phases successives :

- Une phase 1 dite de pré-exploitation. Celle-ci permet de répondre à la fois aux contraintes subséquentes à la mise en service du bâtiment, et aux contraintes propres à la programmation d'une première saison culturelle. Aucun produit d'activité n'est attendu pour le délégataire en phase 1.
- Une phase 2 qui court de la mise en service de l'équipement public à la fin du contrat.

En conséquence, l'article 29 du contrat de concession fixe plusieurs contreparties spécifiques aux charges d'exploitation et aux contraintes de service public :

- Au titre de la phase 1 « pré-exploitation » : une subvention afférente.
- Au titre de la phase 2 « exploitation » : une subvention d'exploitation, ainsi qu'une subvention de soutien à la mise en réseau et à l'émergence des pratiques de musiques actuelles.
- Par ailleurs une subvention d'équipement destinée à assurer le premier équipement du site en matériels techniques permettant son exploitation.

En 2019, les subventions versées au délégataire sont les suivantes :

- Une subvention de pré-exploitation de 360 000 euros, pour faire face aux impératifs d'établissement et en vue de la mise en service de l'équipement et de l'organisation de la première saison culturelle.
- Une subvention d'équipement de 1 900 424 euros.
- Aucune redevance d'occupation domaniale n'est applicable en 2019 du fait que le délégataire n'est pas encore en charge du bâtiment.

2. L'activité 2019 de la Délégation de Service Public

Le démarrage de l'activité du délégataire s'est déroulé dans le contexte calendaire suivant :

- 23 août 2019 : notification du contrat de Délégation de Service Public.
- 02 janvier 2020 : date arrêtée pour la remise de l'ouvrage à la Métropole - Maître d'ouvrage, et procéder immédiatement à sa remise au délégataire.
- L'objectif de démarrage de l'activité a été fixé pour le courant du premier trimestre 2020. Ce démarrage se déroulera en deux temps : le 09 janvier 2020 par une inauguration protocolaire, et, du 05 au 08 mars 2020 par l'ouverture aux publics et le lancement de la première saison culturelle.

- Ainsi, le délégataire a procédé, dès notification du contrat, à la mise en route administrative et technique de la société. Particulièrement :

- location de bureaux temporaires.
- recrutement de l'encadrement et des premiers personnels.
- premiers achat d'équipement, appels d'offre et prospectives investissement.
- prospective et contractualisation des sous-traitants et des fournisseurs de services.
- tuilage avec le déléguant et le groupement constructeur afin d'être en mesure de la prise en main de l'équipement dès réception.

- De plus, le délégataire procède au dépôt de marque « 6MIC ». Cette dénomination a été retenue par le Président du Pays d'Aix sur proposition du délégataire, conformément aux termes de l'article 11 du contrat de délégation. Ceci a permis la mise en place d'un plan de communication.

- Enfin le délégataire procède à des démarches, rencontres et contractualisations afin de conclure les premiers partenariats culturels permettant l'organisation de la saison culturelle 2020/2021.

2.1 Le compte rendu technique d'exploitation

Suivi patrimonial :

L'équipement réceptionné par le maître d'ouvrage sera transmis au délégataire le 02 janvier 2020. Pour autant, ce dernier a engagé en 2019 un premier volume d'investissement. Celui-ci est nécessaire à la fois afin d'assurer l'activité intermédiaire, ainsi qu'en prévision d'une mise en exploitation de l'équipement dès sa mise à disposition. L'inventaire général des équipements acquis par le délégataire sera réalisé sur l'exercice 2020 et figurera dans le rapport d'exploitation afférent.

Suivi d'exploitation :

Pour l'exercice 2019, l'équipement toujours en chantier est placé sous la responsabilité du groupement constructeur et le suivi du maître d'ouvrage délégué. Le délégataire n'exerce en conséquence aucune responsabilité du site et ne supporte aucun des frais majeurs liés à son exploitation effective.

Pour autant, à partir du 12 septembre 2019 un cadre collaboratif opérationnel est établi de manière à anticiper la mise en service effective par le délégataire de l'équipement au plus près de sa réception. Ainsi le délégataire sera convié lors de la Commission Départementale de Sécurité tenue le 06 novembre 2019. Plusieurs sessions de tuilage techniques sont aussi organisées avec le délégataire et ses prestataires techniques d'exploitation.

L'encadrement de l'équipe d'exploitation est recruté progressivement à concurrence en décembre 2019 de 10 personnes à parité hommes – femmes. Ces 6 cadres et 4 agents de maîtrise dépendent de la Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles (IDCC 1285).

2.2 Compte rendu financier

L'exécution de la DSP a débuté le 23 août 2019, date de la notification du contrat. Conformément à l'article 5 du contrat, cette date marque le début de la phase 1 - « pré-exploitation ». Le 06 mars 2020, date de l'ouverture publique marquera la fin de cette première phase et le début de la phase 2 - « exploitation ».

La société attributaire SCIC IRIS préexistant à l'attribution du contrat, les comptes sont présentés au regard de l'exercice complet. Le différentiel entre le compte d'exploitation de la SCIC IRIS et celui de la DSP est absorbé par les fonds propres de la SCIC IRIS.

L'exécution de la phase 1 de la DSP s'accompagne du versement d'une subvention de pré-exploitation d'un montant de 360 000 euros fixée par l'article 29.2.2 du contrat. Les produits subséquents engagés par le délégataire en 2019 et en 2020 apparaîtront sur les bilans d'exploitation afférents.

C'est pourquoi au bilan de l'exercice 2019, l'emploi des ressources découlant de la subvention de pré-exploitation est porté pour part en actif – au regard des sommes engagées en 2019 - et pour part en passif – au regard des sommes provisionnées pour la part de la phase 1 qui s'exécutera en 2020.

Le délégataire présente un bilan 2019 d'un total de 2 554 169 euros avec un résultat net comptable de 24 463 euros. L'essentiel du bilan résulte donc de la subvention d'équipement et de la subvention de pré-exploitation versés par la Métropole conformément à l'article 29 du contrat.

L'emploi des ressources par le délégataires est effectif de la façon suivante :

Les principales dépenses sont consacrées à l'investissement matériel en anticipation de la mise en service de l'équipement. Les charges principales constatées découlent des rémunérations afférentes à l'équipe des salariés de la SCIC IRIS et aux biens et services permettant d'assurer la mise en route administrative de l'entreprise.

- Subvention d'équipement : 1 900 424 euros perçue en totalité en novembre 2019. Le délégataire engage 722 961 euros en actif pour des achats réalisés. Le restant de la subvention est porté en disponibilités pour être soldé sur le plan d'investissement prévu en 2020.

- Subvention de pré-exploitation : 360 000 euros perçue en totalité en novembre 2019. Le délégataire engage sur l'exercice 240 000 euros au titre des charges de fonctionnement, des ressources humaines, du projet culturel et de l'exploitation prévisionnelle. Le solde de 120 000 euros est porté en produits constatés d'avance et sera employé sur le premier trimestre 2020 pour faire face aux charges d'exploitation précédant l'ouverture publique.

2.3 Analyse de la qualité du service et du respect des objectifs.

S'effectuant en amont de la prise en main de l'équipement et à fortiori de l'ouverture public la période d'activité 2019 ne permet pas une prise de recul suffisante pour proposer une analyse de la qualité du service au regard des objectifs la délégation pour l'exploitation de la salle des musiques actuelles.

Concernant l'exploitation le délégataire a engagé les diligences utiles en perspective de la prise en main de l'équipement prévue le 02 janvier 2020, puis de son ouverture publique. Les objectifs assignés sur ce point seront tenus conséquemment attestant l'efficacité des mesures prospectives.

Concernant le projet culturel le délégataire expose ses démarches en vue de la première saison d'ouverture publique, et détaille particulièrement les contacts et axes de collaboration engagés avec des acteurs et institutions culturelles du territoire. Sont aussi exposés des actions et contacts pris avec le secteur entrepreneurial afin de relier l'équipement avec le tissu économique du territoire.

Le délégataire a adhéré à plusieurs syndicats et réseaux professionnels : SMA (Syndicat des Musiques Actuelles) – PRODISS (Syndicat National des producteurs, Diffuseurs, Festivals et Salles de Spectacle Musical et de Variétés) – FEDELIMA (Fédération des Lieux de Musiques Actuelles) – PAM (Pôle de Coopération des Acteurs de la Filière Musicale en Région Sud & Corse) – CNM (Centre National de la Musique).

Les démarches engagées en 2019 par le délégataire n'ont pas encore entraîné la participation des autres Collectivités et Institutions publiques, faute de démarrage de l'activité culturelle en 2019.

Cependant le délégataire présente des accords de principes avec la SACEM ou le Centre National de la Musique en vue de partenariats sur l'exercice 2020. Le délégataire présente une stratégie poursuivant l'ambition fixée par le cahier des charges de la Délégation de Service Public d'obtention du Label national Scènes de Musiques Actuelles (SMAC).

4. Commentaires sur le rapport

La particularité de l'exercice 2019 consistait en un démarrage d'activité en septembre et une livraison de l'équipement avec un début immédiat de mise en exploitation le 02 janvier 2020.

Il en découlait une contrainte forte imposant de consolider et coordonner un ensemble de contextes opérationnels interdépendants suivant deux axes majeurs :

- La mise en service du bâtiment - Il s'agissait de constituer un ensemble collaboratif assurant au mieux les transferts de compétences et de responsabilités en vue de la prise en main d'un équipement techniquement complexe. La livraison et la mise en service effective de l'équipement début 2020 ont

démontré le professionnalisme du délégataire et l'efficacité la plate-forme constituée à cet effet par le maître d'ouvrage, le maître d'ouvrage délégué et le maître-d'œuvre.

- L'ouverture publique - le délégataire a engagé un calendrier extrêmement tendu de montée en charge opérationnelle découlant de l'ambition fixée au projet et du cahier des charges culturel. Le lancement de la première saison se tiendra effectivement comme prévu le 6 mars 2020.

- Concernant la stratégie territoriale, le délégataire a engagé les axes de collaboration attendus en direction des opérateurs locaux, professionnels ou institutionnels à l'échelle du Pays d'Aix, de la Métropole et de la Région. Il a démontré en prévision d'une première saison 2020/2021 sa capacité à assumer les objectifs fixés de développement d'un outil de culturel de premier plan ouvert à tous les publics et esthétiques des musiques actuelles.

- Le délégataire s'est montré concerné par l'impact économique local du projet. Ainsi 70 % des entreprises fournisseurs ont leur siège sur Aix-Marseille-Provence Métropole et 90 % du volume consacré à l'investissement a été dévolu à des entreprises du territoire métropolitain.

A ce stade l'ensemble des actions entreprises satisfait aux objectifs fixés par le contrat de Délégation de Service Public et le délégataire paraît en mesure d'engager une montée en charge de l'équipement pleinement conforme aux ambitions fixées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Commande Publique ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2005-236 du 14 mars 2005 relatif au rapport annuel du Délégataire de Service Public ;
- La délibération n°CSGE 004-6519/19/CM du Conseil de la Métropole du 20 juin 2019 ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- Le contrat de Délégation de Service Public 19/05 signé entre la « Métropole Aix-Marseille Provence et la Société SCIC IRIS, notifié le 23 août 2019 ;
- L'avis du Comité de suivi du 25 novembre 2020 ;
- L'avis de la Commission Consultative des services publics locaux du 14 décembre 2020.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article unique :

Est pris acte du rapport du Délégataire 2019 et du rapport de l'expert-comptable sur les comptes annuels, produits au titre de la Délégation de Service Public pour l'exploitation aux frais et risques du délégataire de la salle des musiques actuelles du Pays d'Aix dénommée « 6MIC ».

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Culture, Innovation numérique

Daniel GAGNON

Rapport : 07_2_02

**■ Délégation de Service Public de la salle de musiques actuelles du Pays d'Aix le
6Mic - Examen du rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2019**

- PIECES ANNEXES

- Rapport d'activité de la délégation de service public de l'équipement 6MIC
- Bilan financier et compte de résultat de la SCIC IRIS exercice 2019
- Modification de l'objet social SCIC IRIS – attestation de parution au JO en date du 19/06/2019
- Extrait Kbis enregistrement de la SCIC IRIS
- Récépissé dépôt de marque « 6MIC » INPI

6MIC

Salle des Musiques Actuelles
du Pays d'Aix

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

PHOTO : VINCENT AGNES

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_422-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020



RAPPORT ANNUEL DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC 2019

Conformément au chapitre IX du contrat de délégation de service, et notamment en vertu des articles 36, 37 et 38, nous vous présentons le rapport annuel de délégation de service public qui est composé comme suit :

SOMMAIRE :

- | | |
|--|---------|
| 1. Compte-rendu technique (article 36) | page 3 |
| 2. Compte-rendu financier (article 37) | page 5 |
| 3. Analyse de la qualité du service (article 38) | page 10 |

IRIS, SCIC SARL à capital variable, 160 Rue Pascal Duverger, 13090 Aix-en-Provence

N° RCS : 812 567 451, Aix-en-Provence, Siret : 812 567 451 00032, APE : 9001Z

TVA Intracommunautaire : FR21812567451

N° Licence : D-2019-001876/ 2-1095021 et 3-1095022

contact@6mic-aix.fr

Accusé de réception en préfecture
Aix-en-Provence
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception en préfecture : 21/12/2020

PRÉAMBULE :

Le rapport 2019 sera très particulier eu égard à la date de notification donc de début du contrat à IRIS, l'entreprise délégataire.

Le résumé substantiel du déroulement des faits vous est donc présenté en préambule de ce rapport.

C'est par un courrier du 27 juin 2019, que la Métropole Aix-Marseille-Provence, nous a informé que le Conseil de la Métropole a approuvé, par la délibération votée le 20 juin, le choix de notre société IRIS pour la délégation de service public (DSP) pour l'exploitation de la SMAC d'Aix en Provence.

Après la signature du contrat de la DSP, il a été transmis à la préfecture pour validation, et c'est donc par un courrier du 20 août que la Métropole Aix Marseille Provence nous a notifié l'attribution de la DSP.

A partir de début septembre, nous avons donc commencé les embauches avec le premier poste pour la comptabilité et le social, puis fin septembre pour la direction, la programmation et la chargée de production, ensuite en octobre et novembre sont progressivement arrivés les postes de direction de la communication, direction technique, régie générale et billetterie.

Dès octobre, nous avons travaillé en étroite collaboration avec le service communication du Territoire du Pays d'Aix afin de trouver un nom et un logo pour le futur équipement. Nous avons été accompagnés dans ce travail par notre agence de communication Billy. Le choix définitif ayant été décidé par Mme La Présidente du Territoire du Pays d'Aix.

Entre début octobre et fin décembre, le travail a consisté à la mise en place de l'équipe, de la programmation du début de saison 2020 (l'ouverture au public ayant été fixée au 6 mars), la finalisation des différents contrats avec nos prestataires, la finalisation et le début de la mise en œuvre de notre programme d'équipement avec l'établissement des premières commandes.

Parallèlement, nous avons écrit à l'ensemble des opérateurs musiques actuelles du territoire de la métropole en leur indiquant que, dès notre installation dans le bâtiment, nous les convierons à participer au Comité Territorial de Coordination et de Programmation que nous avons proposé dans notre projet culturel, mais que dans l'intervalle, nous pouvions procéder à des rencontres bilatérales.

Un grand nombre d'acteurs ont répondu favorablement et nous les avons donc rencontrés. Ces rencontres nous ont permis d'envisager des pistes de collaborations futures comme des soirées en mise à disposition pour Aix Qui ?, ou Musical Riot ; d'engager des projets concrets comme la programmation de dates avec Le Bon Air, ou Dancecode ; l'accueil de résidence avec Emmène-moi dans la forêt prod, La Boîte à Mus ou Ze Bourgeoise ; et enfin la rencontre et le choix de notre 1^{er} artiste associé en la personne de Kevin Rodriguez alias Worackls.

Par ailleurs, nous avons adhéré aux différentes structures de représentation de la filière au niveau régional et national que sont le PAM, SMA, FEDELIMA, et PRODISS.

IRIS, SCIC SARL à capital variable, 160 Rue Pascal Duverger, 13090 Aix-en-Provence

N° RCS : 812 567 451, Aix-en-Provence, Siret : 812 567 451 00032, APE : 90012

TVA Intracommunautaire : FR21812567451

N° Licence : D-2019-001876/ 2-1095021 et 3-1095022

contact@6mic-aix.fr

Accusé de réception en préfecture
Aix-en-Provence
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception en préfecture : 21/12/2020

1. Compte-rendu technique

A) Suivi Patrimonial – Renouvellement

A la date de clôture de l'exercice 2019, le bâtiment n'ayant pas encore été livré le suivi patrimonial est presque à néant.

La SCIC IRIS ne possède pas de patrimoine immobilier.

La subvention d'équipement prévue au contrat d'un montant de 1 900 424 € a permis de réaliser certains des investissements initiaux en application de l'article 7 du contrat pour un montant de 722 961 €.

La méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire.

La liste des immobilisations est fournie en annexe.

En synthèse, il s'agit de l'acquisition pour les bureaux de :

- ⇒ Logiciel de dessin Vector Works
- ⇒ Logiciel de paie Spaiection
- ⇒ Parc informatique de 16 ordinateurs Apple
- ⇒ Parc de téléphone mobile de 11 Iphone XR
- ⇒ 2 tablettes Ipad
- ⇒ 10 écrans de bureau Dell

Ayant visité le bâtiment courant novembre, nous avons pu déterminer plus précisément les besoins techniques et donc réajuster le programme technique d'équipement. Ce travail a permis de passer des commandes dès 2019 afin de nous garantir des livraisons pour le mois de février 2020, nous permettant donc de réaliser l'ouverture aux publics début mars 2020. Un élément marquant est que nous avons pu obtenir que le système de diffusion équipant la grande salle soit constitué des nouvelles enceinte KARA II du fabricant français L.ACOUSTIC, ce qui en fait une exclusivité mondiale et donc une vitrine pour la salle et le territoire.

En synthèse, le projet d'équipement technique réalisé en 2019 correspond à l'acquisition de :

- ⇒ 62 projecteurs automatiques à LED de marque Robe
- ⇒ 14 projecteurs Blinder à LED
- ⇒ 8 projecteurs par Fuze à LED
- ⇒ 4 projecteurs Palardin à LED
- ⇒ 16 enceintes Kara II avec amplification et accessoires
- ⇒ 14 enceintes KS21 de renfort de grave avec amplification et accessoires
- ⇒ 8 enceintes A10-wide avec amplification et accessoires
- ⇒ 14 enceintes X8 avec amplification et accessoires
- ⇒ 8 enceintes 5XT avec amplification et accessoires
- ⇒ 6 enceintes ARCS-wide avec amplification et accessoires

IRIS, SCIC SARL à capital variable, 160 Rue Pascal Duverger, 13090 Aix-en-Provence
N° RCS : 812 567 451, Aix-en-Provence, Siret : 812 567 451 00032, APE : 9001Z
TVA Intracommunautaire : FR21812567451

N° Licence : D-2019-001876/ 2-1095021 et 3-1095022

contact@6mic-aix.fr

Accusé de réception en préfecture
Aix-en-Provence, le 21/12/2020 CT2 143-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception en préfecture : 21/12/2020

- ⇒ 2 enceintes ARCS-focus avec amplification et accessoires
- ⇒ 6 enceintes SB18 avec amplification et accessoires
- ⇒ 18 enceintes X15 HIQ avec amplification et accessoires

En complément et afin d'être autonome pour les travaux d'installation dès le 2 janvier, nous avons doté le service technique de :

- ⇒ 2 servantes d'outillage complète
- ⇒ 1 perceuseuse
- ⇒ 1 meuleuse
- ⇒ 3 perceuses/visseuses sur batterie
- ⇒ 1 décapeur thermique
- ⇒ 1 ponceuse
- ⇒ 1 scie circulaire
- ⇒ 1 scie sauteuse
- ⇒ Divers accessoires d'outillage et de quincaillerie

B/ Exploitation

Le bâtiment n'étant pas livré au 31/12/2019, il n'y a pas de compte rendu d'exploitation à fournir.

C/ Indications quantitatives relatives à l'exécution du service

En 2019, comme prévu au contrat, il s'agit de la phase de pré-exploitation permettant au délégataire de mettre en route la DSP, avant la livraison du bâtiment. En l'absence d'exploitation du bâtiment, cette phase n'est donc pas concernée par l'exécution du service.

IRIS, SCIC SARL à capital variable, 160 Rue Pascal Duverger, 13090 Aix-en-Provence

N° RCS : 812 567 451, Aix-en-Provence, Siret : 812 567 451 00032, APE : 9001Z

TVA Intracommunautaire : FR21812567451

N° Licence : D-2019-001876/ 2-1095021 et 3-1095022

contact@6mic-aix.fr

Accusé de réception en préfecture
Aix-en-Provence, le 21/12/2020 CT2 142-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception en préfecture : 21/12/2020

2. Compte rendu financier

Le compte d'exploitation du contrat de la délégation de service public clos le 31/12/2019 se solde par un résultat d'exploitation de 25 298€.

Compte de résultat simplifié :

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ					
Cpte	CHARGES		Cpte	PRODUITS	
601	Approvisionnements	26 €	706	Chiffre d'affaires	- €
604	Charges artistiques	1 500 €	740	Subvention d'exploitation	240 000 €
	Charges d'exploitation dont:		791	Reprises sur dépréciations et transf. De charges	303 €
606	Fournitures	3 114 €	758	Autres produits	1 €
612	Location matériel de bureau	419 €			
613	Loyer bureau	7 023 €			
615	Logiciel	6 306 €			
616	Assurances	7 721 €			
618	Documentation	178 €			
622	Honoraires	26 301 €			
623	Publicité	30 985 €			
625	Frais Mission/réception	4 734 €			
626	Postes et télécommunication	2 634 €			
627	Service bancaire	4 998 €			
628	Cotisations	3 341 €			
633	Impôts, taxes et assimilés	1 007 €			
641	Salaires, traitements	77 520 €			
645	Charges sociales	31 460 €			
651	Autres charges	1 476 €			
681	Dotations aux amortissements	4 265 €			
	Total des charges d'exploitation	215 008 €		Total des produits d'exploitation	240 304 €
	Résultat d'exploitation: 25 298 €				

Produits d'exploitation de la DSP : 240 000 € de subvention d'exploitation

Charges d'exploitation de la DSP: 215 008 €

Le bilan comptable de la SCIC IRIS, délégataire de la DSP, qui préexistait à sa désignation, fait apparaître un résultat d'exploitation de 23 612€. Le différentiel entre le compte d'exploitation de la SCIC IRIS et celui de la DSP est absorbé par les fonds propres de la SCIC IRIS.

Les produits de cette année proviennent de la subvention de pré-exploitation prévue au contrat de la DSP pour un montant de 360 000 € dont 240 000€ sont affectés sur 2019 (le solde de 120 000 € (produits constatés d'avance) étant affecté sur 2020 pour la période de janvier et février, ces deux mois étant intégrés à la phase de pré-exploitation donc avant l'ouverture au public, cette phase n'ayant pas de recettes propres).



IRIS, SCIC SARL à capital variable, 160 Rue Pascal Duverger, 13090 Aix-en-Provence

N° RCS : 812 567 451, Aix-en-Provence, Siret : 812 567 451 00032, APE : 9001Z

TVA Intracommunautaire : FR21812567451

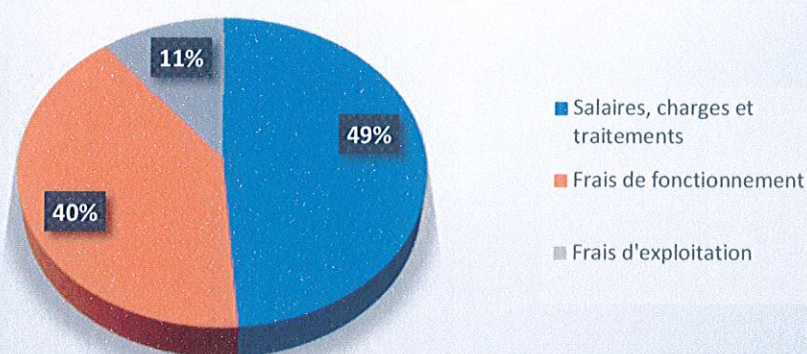
N° Licence : D-2019-001876/ 2-1095021 et 3-1095022

contact@6mic-aix.fr

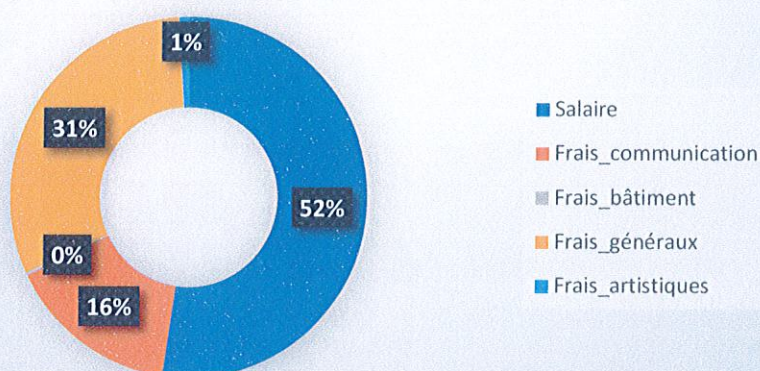
Accusé de réception en préfecture
Aix-en-Provence, le 21/12/2020 CT2 143-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception en préfecture : 21/12/2020

Les charges représentent essentiellement les salaires des permanents embauchés à partir de septembre, les frais dus aux honoraires de notre cabinet d'avocat, les frais de fonctionnement dont le loyer des bureaux provisoires, les frais de missions (déplacements, restauration...), les frais administratifs dont les frais bancaires, les frais postaux, droits d'enregistrement..., les frais d'abonnements téléphoniques et logiciels, mais surtout des frais de communication pour un montant de 52 240 € comprenant les honoraires de l'agence de communication pour la conception de la charte graphique, la conception de la stratégie de communication et l'établissement du plan de communication de lancement de la salle, ainsi que les services des prestataires pour les affichages et plan média.

Charges d'exploitation nets

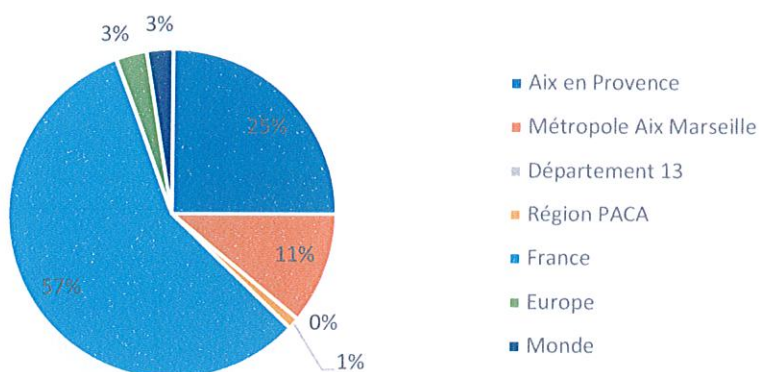


Frais de fonctionnement



Sur l'ensemble des fournisseurs nous restons très attentifs à ce que nos dépenses viennent alimenter l'économie locale. Cependant, il convient de préciser que par exemple les charges salariales, les frais de banques ou encore les impôts sont comptabilisés comme étant d'origine nationale et non locale.

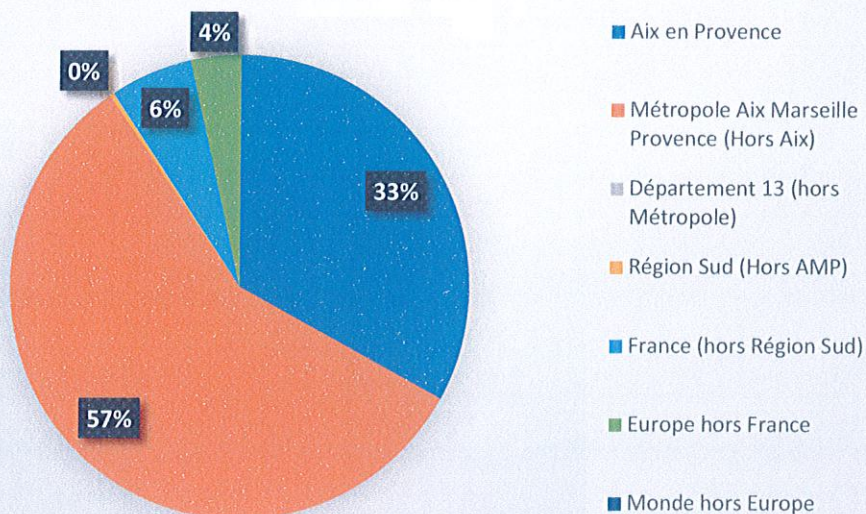
Zone d'implantation des fournisseurs
(en fonctionnement)



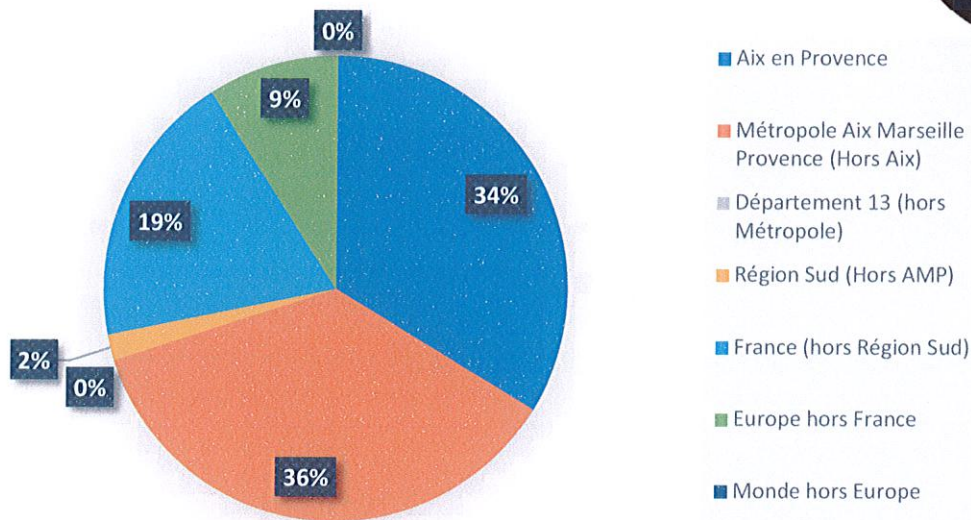
Le plan d'investissement présenté dans le dossier de la DSP est principalement financé par une subvention d'équipement de 1 900 424 € qui a été versée en intégralité courant octobre. Les investissements ont commencé dès le mois d'octobre par l'acquisition des équipements informatiques puis par la négociation sur les équipements scéniques.

Sur le plan d'investissement nous avons été particulièrement vigilant à ce que les fournisseurs soient autant que possible issus du territoire.

Volume des investissements par territoire



Zone d'implantation des fournisseurs

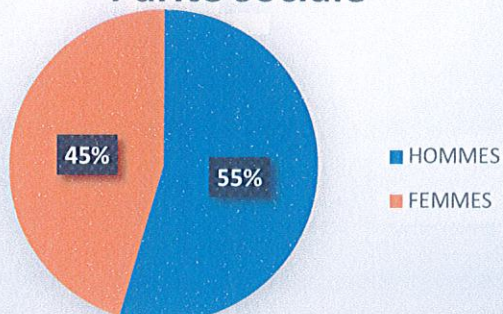


Pour information, le bilan social au 31/12/19 s'établit comme suit :

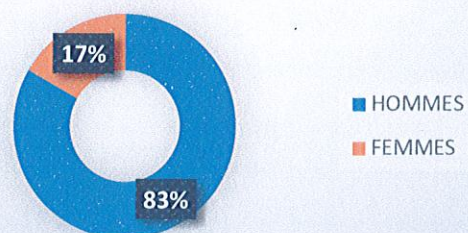
Effectif au 31/12/2019 :

	Nom	Prénom	Poste	Groupe	Catégorie	Echelon	Date d'entrée	HOMMES	FEMMES	AGE
1	Delhay	Stéphane	Directeur	1	Cadre	3	27/09/2019	x		45
2	Hebrard	Laurence	Directrice adjointe	1	Cadre	3	27/09/2019		x	47
3	Monier	Marie	Secrétaire de direction	5	Agents de maitrise	2	04/11/2019		x	56
4	Droesch	Rémi	Directeur technique	3	Cadre	3	04/11/2019	x		44
5	Giraud	Guillaume	Directeur de la communication	3	Cadre	2	07/10/2019	x		31
6	Croze	Armand	Régisseur de salle	4	Cadre	3	04/11/2019	x		40
7	Housson	Marc	Programmate	4	Cadre	3	27/09/2019	x		51
8	Bine	Amélie	Comptable principale	5	Agents de maitrise	3	02/09/2019		x	48
9	Valverde	Kaki	Chargé de Production Musiques Actuelles	5	Agents de maitrise	2	27/09/2019		x	45
10	Lesage	Catherine	Attaché de billetterie et accueil des publics	6	Agents de maitrise	2	11/12/2019		x	30
								5	5	43,7

Parité sociale



Parité chez les cadres



IRIS, SCIC SARL à capital variable, 160 Rue Pascal Duverger, 13090 Aix-en-Provence

N° RCS : 812 567 451, Aix-en-Provence, Siret : 812 567 451 00032, APE : 9001Z

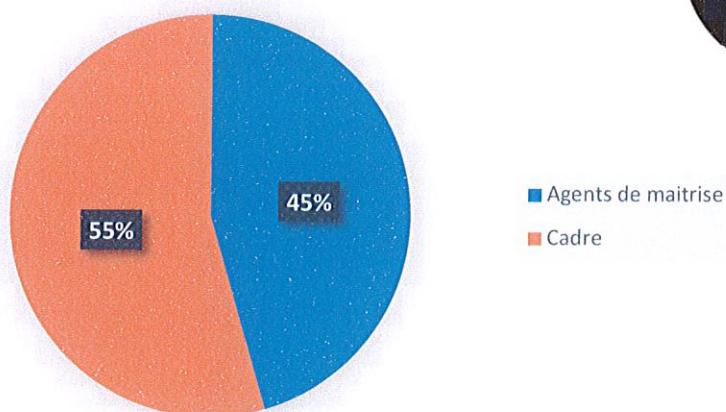
TVA Intracommunautaire : FR21812567451

N° Licence : D-2019-001876/ 2-1095021 et 3-1095022

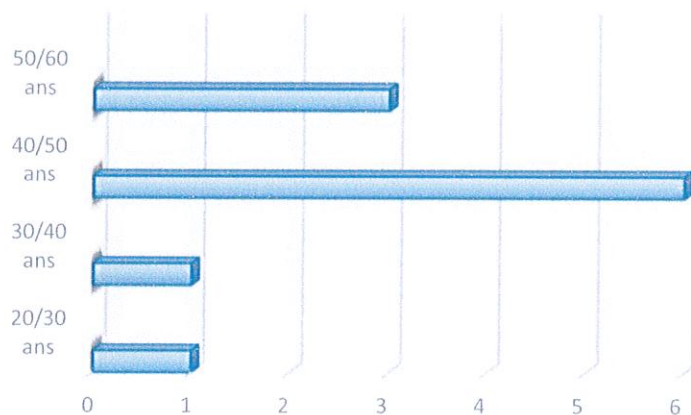
contact@6mic-aix.fr

Accusé de réception en préfecture
Aix-en-Provence, le 21/12/2020 CT2 148-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date d'acceptation en préfecture : 21/12/2020

Catégorie



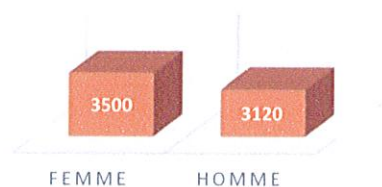
Tranche d'âge



RÉMUNÉRATION MOYENNE



EGALITÉ SALARIALE CHEZ LES CADRES



3. Analyse de la qualité du service et du respect des objectifs

Étant donné que la phase de pré-exploitation à partir de la notification (20/08/2019) s'est faite sans avoir pris possession du bâtiment, et que cette phase a principalement consisté à la mise en route de la DSP, structuration et organisation de l'équipe, il est compliqué de pouvoir juger de la qualité de service au regard des objectifs fixés par l'article 9 du contrat de DSP.

Pour autant, nous ne sommes pas restés inactifs puisque nous avons, entre autres, assisté aux diverses rencontres professionnelles importantes que sont le MaMa à Paris ou les Transmusicales à Rennes, et nous avons adhérer à tous les réseaux nationaux ou régionaux (SMA, Fédélima, Prodis, PAM...). Ces premières démarches permettent de commencer à répondre aux objectifs de l'article 9 que sont d'aboutir à un positionnement spécifique en Région Sud et de rapprocher notre territoire d'autres agglomérations ou structures similaires, à travers les liens que nous tissons avec l'ensemble de la filière.

De plus, nous avons proposé aux opérateurs locaux, dans le cadre de la préfiguration du Comité Territorial de Coordination et de Programmation (CTCP) de procéder à des rencontres bilatérales avant de pouvoir les inviter ultérieurement à une réunion dans le lieu.

Le travail accompli pendant cette période a donc permis de rencontrer nombre d'opérateurs locaux et d'envisager avec eux des pistes de collaboration pour la saison 2020/2021, dont (liste non exhaustive) :

- Association Seconde Nature : accueil de la soirée d'ouverture de la Biennale d'Art Numérique en coréalisation (initialement prévue en novembre 2020, reportée à la soirée de clôture en janvier 2021 – cause Covid19)
- Association Musical Riot : accueil de 3 à 4 soirée type Dub Station soit en mise à disposition soit en coréalisation (sur la saison)
- Association Aix Qui ? : accueil des enregistrements de Class'Eurock (août 2020) et des dates dans le cadre du Tour en Pays d'Aix (octobre 2020) dans le cadre de mise à disposition
- Association Image de Ville : Accueil de leur soirée de clôture du festival (novembre 2020) dans le cadre de coréalisation
- Festival Sunart : accueil de l'édition du Festival Sunart 2020 (novembre) dans le cadre de coréalisation
- Association WeArt : accueil des soirées WeArt (2 à 3 par saison) dans le cadre de coréalisation
- Association Entre Peaux : accueil du spectacle Barouf avec une résidence et prévision de coréalisation pour une à deux soirées « Istep » par an dans le cadre de coréalisation

IRIS, SCIC SARL à capital variable, 160 Rue Pascal Duverger, 13090 Aix-en-Provence

N° RCS : 812 567 451, Aix-en-Provence, Siret : 812 567 451 00032, APE : 90012

TVA Intracommunautaire : FR21812567451

N° Licence : D-2019-001876/ 2-1095021 et 3-1095022

contact@6mic-aix.fr

Accusé de réception en préfecture
Aix-en-Provence
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception en préfecture : 21/12/2020

- Association Charlie Free : Prévision de partenariat sur des résidences, accueil de soirées Jazz, coréalisation de concerts
- Le petit Duc : partenariat sur des résidences d'artistes et coréalisation de concerts
- Association Provrock : prévision d'accueil de 2 soirées pour les scènes locales dans le cadre de coréalisation
- Association Make Me Prod : projet de résidence et d'accompagnement d'artistes
- Association Marsatac : accueil d'une soirée en préliminaire du Festival 2020 dans le cadre de coréalisation
- Association Les voleurs de paratonnerre : Accueil en résidence de création (août et octobre 2020) en vue de leur participation au Festival Momaix 2020
- Festival Tous en sons ! : Accueil d'une étape de l'édition 2020
- Association des amis de la Fondation Vasarely : accueil de leur cycle de conférences
- SCIC Le Grand Bonheur : accueil d'une soirée du Festival « Avec Le Temps » mars 2020, projection de coréalisation de soirée, projet de résidence (Fred Nevché, mars 2020)
- Sté Transfuges : projet de résidence d'artistes (Makoto San, mars 2020), programmation d'artistes locaux
- Sté Dancecode : projet de résidence (Worakls artistes associé de la saison 2020/2021), programmation de 1ere partie pour des artistes locaux (Kemmler, mars 2020)
- Sté Cercle Carré : prévision de 2 soirées sur l'année dans le cadre de location
- Sté Bi-pole : accueil de la soirée préliminaire au festival « Le Bon Air » (juin 2020) dans le cadre de location
- Sté Village 42 : accueil d'une soirée en préliminaire du festival « Jardins Sonores » (juillet 2020), projet de location de salle
- Sté Adam Concert : Projet de location de salle, coproduction du concert de Catherine Ringer (11 avril 2020, reporté à une date ultérieure)
- Sté Sud Concerts : projet de location de salle

L'ensemble de ces rencontres, qui auront des débouchés sur la saison 2020/2021, permettent une diversité et pluralité des expressions artistiques mais aussi de réellement intégrer les opérateurs locaux qu'ils soient associatifs ou privés.

Au-delà de ces opérateurs « musiques », nous avons initié des rencontres avec des opérateurs économiques ou sportifs du territoire avec en premier lieu le futur voisin de la SMAC qui sera Voyage-Privé.com mais également le club Provence Rugby.

Plusieurs pistes de partenariats ont été envisagées comme des opérations communes avec la vente de Pack « Match + Concert » ou l'organisation de 3^{ème} mi-temps.

Nous avons aussi rencontré l'entreprise Perspective afin d'envisager la création d'un web 3D compatible avec notre futur site internet. Ce développement numérique permettrait aux usagers du site de vivre une expérience client enrichi à travers la visite en 3D de la salle et, dans un futur développement, de pouvoir assister à des concerts en réalité augmentée. Cependant ce travail nécessite un lourd investissement pour lequel il est convenu de faire des recherches de partenariat.

IRIS, SCIC SARL à capital variable, 160 Rue Pascal Duverger, 13090 Aix-en-Provence

N° RCS : 812 567 451, Aix-en-Provence, Siret : 812 567 451 00032, APE : 9001Z

TVA Intracommunautaire : FR21812567451

N° Licence : D-2019-001876/ 2-1095021 et 3-1095022

contact@6mic-aix.fr

Accusé de réception en préfecture
Aix-en-Provence
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date d'acceptation en préfecture : 21/12/2020

Avec l'office du tourisme d'Aix en Provence, nous avons envisagé un partenariat autour des axes de communication, et de proposer des visites guidées du lieu.

Par ailleurs, nous avons également entamer des séries de rencontres afin de développer des actions culturelles en direction de la jeunesse (du jeune public aux étudiants). Pour se faire nous avons co-construit des projets pour 2020-2021 avec :

- Le Conservatoire Darius Milhaud (section musiques actuelles, direction)
- Le CFMI
- L'IESM (dont nous avons intégré le CA national)
- La DAAC (chorale, EAC musiques actuelles, etc.)
- L'IMPGT : élaboration d'un partenariat sur le long terme incluant :
 - Intervention de l'équipe d'IRIS lors de colloque de l'IMPGT (colloque international à Marseille, avril 2020),
 - Durant le cursus des Master 1 et 2 : accueil en stage, mise en œuvre de projets d'études (16 mesures – octobre 2020), participation au « Jeu de simulation » des master 2 (épreuve en conditions réelles comptant dans l'obtention du master)
- Lycée Vauvenargues (classe musiques actuelles)
- La DAC Ville d'Aix-en-Provence : Accueil de Momaix 2020

Il en est de même pour les organismes à caractère social tels que :

- La Mission Locale du Pays d'Aix
- Les Centres sociaux du territoire du Pays d'Aix
- Culture du cœur
- Centre pénitentiaire Aix-Luynes

Afin de participer activement à la démarche de l'obtention du label SMAC (article 10 du contrat) et de répondre à l'objectif de l'article 29.2.5 concernant le fait que le délégataire doit faire son affaire de l'obtention de subventions auprès des autres personnes publiques, nous avons également rencontrés les institutions publiques à travers notamment les directeurs de la Culture ou les chargés de mission Musiques de la DRAC, de la Région Sud, de la Ville d'Aix en Provence et Département des Bouches du Rhône.

Le cadre partenarial fixé avec les opérateurs locaux permet de servir de base pour répondre à un des attendus du label SMAC notamment les articles de la section 1 de l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges des SMAC, mais pour autant l'obtention du label ne pourra intervenir qu'après minimum une année d'exploitation du lieu afin de permettre aux pouvoirs publics de vérifier l'adéquation du projet réalisé avec les attendus du label.



Concernant les subventions des autres collectivités, le travail doit se poursuivre sur l'année 2020 afin de convaincre les exécutifs (avec l'appui marqué des techniciens territoriaux) de participer au financement du projet de la SMAC. En effet, en l'absence de ces financements l'équilibre de compte prévisionnel d'exploitation se trouverait compromis et aboutirait à une rencontre entre le délégant et le délégataire pour déterminer les modalités permettant soit de maintenir l'ambition du programme culturel sans dégrader les conditions économiques soit d'adapter ce programme culturel (tel que prévu à l'article 29.2.5 du contrat).

A noter : nous avons d'ores et déjà obtenu des subventions suite à des demandes déposées en 2019 auprès de la Sacem (aide aux salles de musiques actuelles pour 20000€), du Fonpeps (aides à la première embauche et à l'embauche d'intermittents du spectacle en CDI) et du CNM (commission 7 pré-production).

Toutes les démarches entreprises permettent d'envisager un début d'exploitation conforme aux engagements pris par le délégataire dans son projet et tel que défini à l'article 9.

CONCLUSION :

Pendant le dernier trimestre 2019, lors de nos nombreux échanges nous avons pu percevoir l'énorme attente que suscite l'émergence de ce nouvel équipement et bien au-delà du secteur des musiques actuelles. La meilleure preuve est l'affluence lors de l'inauguration officielle qui a eu lieu le 9 janvier 2020.

Cependant, dès l'ouverture au public, le 6 mars 2020, nous avons été confrontés à la crise sanitaire du COVID-19.

Cette crise a pour premier effet, en plus de la période de fermeture totale lors du confinement, de maintenir le secteur du spectacle vivant et, plus particulièrement, les salles en jauge debout dans une incapacité de fonctionnement normal.

L'équilibre économique de salles de spectacle dont les SMAC, ne tient qu'à partir d'un taux de remplissage de plus de 80%, or pour l'instant, et pour les salles qui ont l'autorisation d'ouvrir, les jauges autorisées sont d'une place sur deux (avec les mesures sanitaires) ou d'une personne par 4m² soit des remplissages compris entre 10 et 65%. Pour la grande salle du 6MIC cela se traduit par une jauge de 166 personnes au lieu des 2000. Autrement dit, pour garder le même équilibre financier il faudrait vendre les places à 301€ au lieu des 25€ actuels.

Nous restons extrêmement attentifs à la situation sanitaire mais nous essayons toutefois d'envisager des solutions possibles et adaptées pour un fonctionnement qui permettent aux artistes locaux en priorité de présenter leur travail au public.

IRIS, SCIC SARL à capital variable, 160 Rue Pascal Duverger, 13090 Aix-en-Provence

N° RCS : 812 567 451, Aix-en-Provence, Siret : 812 567 451 00032, APE : 9001Z

TVA Intracommunautaire : FR21812567451

N° Licence : D-2019-001876/ 2-1095021 et 3-1095022

contact@6mic-aix.fr

Accusé de réception en préfecture
Aix-en-Provence, le 21/12/2020 CT2 13-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception en préfecture : 21/12/2020

SARL IRIS
160 rue Pascal DUVERGER
13090 AIX EN PROVENCE

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Activité principale de l'entreprise : SPECTACLES, EVENEMENTS

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose
ainsi :

- Les comptes annuels
- Le dossier fiscal
- Le dossier de gestion

Fait à AIX EN PROVENCE
Le 11/06/2020

FIDUCIAIRE MAZARIN

6 rue Frédéric Rosa

13090 AIX EN PROVENCE
04 42 93 73 81

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_422-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

SARL IRIS

160 rue Pascal DUVERGER

13090 AIX EN PROVENCE

COMPTES ANNUELS du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Pages
- Attestation des comptes	1
COMPTES ANNUELS	
- Bilan actif-passif	2 et 3
- Compte de résultat	4 et 5
- Détail des comptes bilan actif passif	6 et 7
- Détail Compte de résultat	8 à 10
DOSSIER FISCAL Non annexé à la délibération	
DOSSIER DE GESTION	
- Soldes intermédiaires de gestion	31

FIDUCIAIRE MAZARIN

6 rue Frédéric Rosa

13090 AIX EN PROVENCE

04 42 93 73 81

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_422-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SARL IRIS
160 rue Pascal DUVERGER
13090 AIX EN PROVENCE

relatifs à l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 31 pages, se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	2 554 169 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	4 142 Euros
- Résultat net comptable,	24 463 Euros

Fait à AIX EN PROVENCE
Le 11/06/2020

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_422-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

SARL IRIS

160 rue Pascal DUVERGER

13090 AIX EN PROVENCE

COMPTES ANNUELS

FIDUCIAIRE MAZARIN

6 rue Frédéric Rosa

13090 AIX EN PROVENCE

04 42 93 73 81

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_422-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12		Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (1)					
	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires	3 611	802	2 809	2 809	
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles	722 961	3 463	719 498	719 498	
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	300 013		300 013	2 623	297 390 NS
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	2 560		2 560	2 560	
	Total II	1 029 146	4 265	1 024 881	2 623	1 022 258 NS
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes	152 919		152 919	152 919	
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés					
	Autres créances	161 078		161 078	2 803	158 275 NS
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé	4 500		4 500	4 500	
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	1 210 791		1 210 791	9 700	1 201 092 NS
	Charges constatées d'avance (3)					
	Total III	1 529 288		1 529 288	17 002	1 512 286 NS
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		2 558 434	4 265	2 554 169	2 534 544	NS

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

Recours de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_422-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

2 560

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 16 500)	21 000	16 500	4 500	27.27
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	10 558-	12 016-	1 458	12.13
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	24 463	1 458	23 005	NS
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement	1 897 339		1 897 339	
	Provisions réglementées				
	Total I	1 932 243	5 942	1 926 302	NS
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
DETTE (1)	Total II				
Comptes de Régularisation	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	624	428	196	45.78
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	477 537	2 256	475 281	NS
	Dettes fiscales et sociales	22 765	200	22 565	NS
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	1 000	10 800	9 800-	90.74-
	Produits constatés d'avance (1)	120 000		120 000	
	Total IV	621 926	13 684	608 242	NS
Comptes de Régularisation	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		2 554 621	2 534 544		NS

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_422-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception en préfecture : 21/12/2020

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	4 142		4 142	9 002		4 859-	53.98-
Chiffre d'affaires NET	4 142		4 142	9 002		4 859-	53.98-
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			240 000			240 000	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			303			303	
Autres produits			1	0		1	303.03
Total des Produits d'exploitation (I)			244 447	9 002		235 445	NS
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			118			118	
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			104 989	9 071		95 917	NS
Impôts, taxes et versements assimilés			1 007			1 007	
Salaires et traitements			77 520			77 520	
Charges sociales			31 460			31 460	
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 265			4 265	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			1 476			1 476	
Total des Charges d'exploitation (II)			220 835	9 071		211 763	NS
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			23 612	69-		23 682	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_422-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)		37		27	10	38.10
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		37		27	10	38.10
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)		37		27	10	38.10
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		23 650		42-	23 692	NS
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				1 500	1 500-	100.00-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		3 085			3 085	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII		3 085		1 500	1 585	105.67
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		3 085		1 500	1 585	105.67
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		2 272			2 272	
Total des produits (I+III+V+VII)		247 569		10 529	237 040	NS
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		223 107		9 071	214 035	NS
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		24 462		14 958	23 005	NS

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_422-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

FIDUCIAIRE MAZARIN

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	2 809		2 809	
20500000 LOGICIEL	3 611		3 611	
28050000 AMORTISSEMENT LOGICIEL	802-		802-	
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	719 498		719 498	
21810000 INSTALLATIONS GÉNÉRALES	5 427		5 427	
21830000 MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE	41 467		41 467	
21840000 MATERIEL STUDIO	7 100		7 100	
21850000 MATERIEL SCENES	668 967		668 967	
28181000 AMORTISSEMENT INTALLATIONS	38-		38-	
28183000 AMORTISSEMENT MAT BUREAU	3 085-		3 085-	
28184000 AMORTISSEMENT MATERIEL STUDIO	74-		74-	
28185000 AMORTISSEMENT MATERIEL SCENES	266-		266-	
AUTRES PARTICIPATIONS	300 013	2 623	297 390	NS
26111000 ACTIONS B.C.C	300 013	2 623	297 390	NS
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 560		2 560	
27550000 CAUTIONNEMENTS	2 560		2 560	
Total II	1 024 881	2 623	1 022 258	NS
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	152 919		152 919	
40910000 FRS AVANCES ET ACOMPTES	152 919		152 919	
AUTRES CREANCES	161 078	2 803	158 275	NS
40100000 FOURNISSEURS	11 246		11 246	
43700000 OD TICKET RESTAU	129		129	
44562000 TVA SUR IMMOBILISATIONS	133 989		133 989	
44566000 TVA DEDUCTIBLE / ABS		1 077	1 077-	100.00-
44567000 CREDIT DE TVA A REPORTER	6 814	226	6 588	NS
44583000 DEMANDE RBT TVA	7 000		7 000	
44586000 TVA SUR FNP	400		400	
46870000 PRODUITS A RECEVOIR	1 500	1 500		
CAPITAL SOUSCRIT - APPELE, NON VERSE	4 500	4 500		
45621300	1 500	1 500		
45621400	1 500	1 500		
45621700	1 500	1 500		
DISPONIBILITES	1 210 791	9 700	1 201 092	NS
51210000	1 210 791	9 700	1 201 092	NS
Total III	1 529 288	17 002	1 512 286	NS
TOTAL GENERAL	2 554 169	19 625	2 534 544	NS

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_422-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
CAPITAL	21 000		16 500		4 500	27.27
10120000 CAPITAL NON LIBERE	4 500		4 500			
10130000 CAPITAL	16 500		12 000		4 500	37.50
REPORT A NOUVEAU	10 558-		12 016-		1 458	12.13
11900000 RAN DEBITEUR	10 558-				10 558-	
12000000 RÉSULTAT			12 016-		12 016	100.00
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	24 463		1 458		23 005	NS
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 897 339				1 897 339	
13100000 SUBVENTION EQUIPEMENT	1 900 424				1 900 424	
13900000 SUBVENTION D'INVEST AU CPT RES	3 085-				3 085-	
Total I	1 932 243		5 942		1 926 302	NS
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	624		428		196	45.78
45510000	624		38		586	NS
45520000			390		390-	100.00-
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	477 537		2 256		475 281	NS
40100000 FOURNISSEURS	475 137		2 256		472 881	NS
40800000 FNP	2 400				2 400	
DETTE FISCALES ET SOCIALES	22 765		200		22 565	NS
42100015 REM	195				195	
43100000 URSSAF	12 140				12 140	
43710000 OD AUDIENS PREVOYANCE + RETRAI	3 155				3 155	
43711300 MUTUELLE	1 574				1 574	
43740000 OD AFDAS / SALAIRES	1 007				1 007	
43780000 OD FNAS / SALAIRES	968				968	
43785000 OD FCAP / SALAIRES	194				194	
44210000 PAS DSN	448				448	
44400000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	2 272				2 272	
44566000 TVA DEDUCTIBLE / ABS	813				813	
44571000 TVA COLLECTEE 20%			200		200-	100.00-
AUTRES DETTES	1 000		10 800		9 800-	90.74-
41100000			7 800		7 800-	100.00-
46700004	1 000				1 000	
46710001			1 000		1 000-	100.00-
46710002			1 000		1 000-	100.00-
46710003			1 000		1 000-	100.00-
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	120 000				120 000	
48700000 PCA	120 000				120 000	
Total IV	621 926		13 684		608 242	NS
TOTAL GENERAL	2 554 169		19 625		2 534 544	NS

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_422-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	4 142		9 002		4 859-	53.98-
70600000 PRESTATIONS DE SERVICES	4 142		9 002		4 859-	53.98-
Chiffre d'affaires NET	4 142		9 002		4 859-	53.98-
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	240 000				240 000	
74000000 SUBVENTION D'EXPLOITATION	240 000				240 000	
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	303				303	
79100000 CONTRIBUTION SALARIES/CAFE	303				303	
AUTRES PRODUITS	1	0			1	303.03
75800000 PRODUITS DE GESTION COURRANTES	1	0			1	303.03
Total des Produits d'exploitation	244 447		9 002		235 445	NS
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	118				118	
60101000 ALIMENTAIRE NON TRANSFORME	93				93	
60104000 ALIMENTAIRE TRANSFORME	26				26	
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	104 989		9 071		95 917	NS
60410000 PRESTATION D ACOMPAGNEMENT			43		43-	100.00-
60420000 PRESTATIONS	1 500				1 500	
60610000 ACHAT FOURNITURES NON STOCKEES			281		281-	100.00-
60612000 CARBURANT	333				333	
60630000 ACHAT DE PETIT MATERIEL	465				465	
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 701		123		2 578	NS
61221000 LOA CANON DATA BURO	419				419	
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	388				388	
61351000 LOYER IMMOBILIER	7 023				7 023	
61352000 QUADRA CONNECT	105				105	
61560000 MAINTENANCE LOGICIEL	4 353				4 353	
61610000 MULTIRISQUE	302				302	
61611100 ASSURANCE O	7 419				7 419	
61810000 DOCUMENTATION GENERALE	178				178	
61830000 ABONNEMENT	1 848				1 848	
62200000 FRAIS DE GESTION	102				102	
62260000 FRAIS D HONORAIRE	196				196	
62261000 HONORAIRES	2 000	1 070			930	86.92
62262000 HONORAIRES	4 300	1 250			3 050	244.00
62263000 HONORAIRES	30	4 562			4 532-	99.34-
62264000 HONORAIRES	22 062				22 062	
62270000 FRAIS ACTE ET CONTENTIEUX	480	5			475	NS
62280000 HONORAIRES/FORMATION	600				600	
62310000 PUBLICITE	30 718				30 718	
62320000 DONS	2				2	
62330000 FOIRE EXPOSITION	265				265	
62410000 FRAIS DE TRANSPORTS SUR ACHATS	5				5	
62510000 FRAIS DE DEPLACEMENT	1 258	342			917	268.33
62514000 HOTEL	1 410				1 410	
62515000 STATIONNEMENT	66	17			50	295.12
62516000 PEAGE	10				10	
62517000 AUTOROUTE	8				8	
62570000 RECEPTIONS	2 813	581			2 232	384.09
62600000 FRAIS POSTAUX ET DE TELECOMMUN					617	

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_422-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
62610000 AFFRANCHISSEMENT		151			151	
62620000 SERVICE EN LIGNE MICROSOFT		1 876			1 876	
62780000 SERVICE BANCAIRE AUTRES FRAIS		5 644	798		4 846	607.39
62810000 FRAIS DE FORMATION		2 848			2 848	
62820000 COTISATION SMA		33			33	
62830000 COTISATIONS PAM MUSIQUE		200			200	
62840000 COTISATION SCOP		5			5	
62850000 COTISATION PRODISS		255			255	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		1 007			1 007	
63330000 FORMATION CONTINUE AFDAS		1 007			1 007	
SALAIRES ET TRAITEMENTS		77 520			77 520	
64110000 SALAIRES BRUTS		77 447			77 447	
64140000 OD AIDE TRANSPOT COMMUN		73			73	
CHARGES SOCIALES		31 460			31 460	
64510000 COTISATIONS URSSAF		17 138			17 138	
64530000 OD COTISATIONS RETRAITE AUDIEN		5 423			5 423	
64533000 OD COTISATION MUTUELLE		1 406			1 406	
64541000 OD COTISATIONS PE PERMANENTS		2 740			2 740	
64710000 OD TICKET RESTAU		3 205			3 205	
64720000 EDENRED - CHARGES SOC FNAS		968			968	
64725000 FCAP		194			194	
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL		388			388	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS		4 265			4 265	
68111000 DAP IMMO INCORPORELLES		802			802	
68112000 DAP IMMO CORPORELLES		3 463			3 463	
AUTRES CHARGES		1 476			1 476	
65110000 LICENCES BREVETS		1 050			1 050	
65800000 CHARGES DIVERSES DE GESTION		1			1	
65810000 FACTURES MANQUANTES		425			425	
Total des Charges d'exploitation		220 835	9 071		211 763	NS
Résultat d'exploitation		23 612	69-		23 682	NS
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES		37	27		10	38.10
76800000 PRODUITS FINANCIERS		37	27		10	38.10
Total des Produits financiers		37	27		10	38.10
Résultat financier		37	27		10	38.10
Résultat courant avant impôts		23 650	42-		23 692	NS
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION			1 500		1 500-	100.00-
77180000 AUTRES PRODUITS A RECEVOIR			1 500		1 500-	100.00-
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL		3 085			3 085	
77700000 QP SUBVENTION VIREE AU CPT RES		3 085			3 085	

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_422-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Total des Produits exceptionnels		3 085		1 500	1 585	105.67
Résultat exceptionnel		3 085		1 500	1 585	105.67
IMPOTS SUR LES BENEFICES		2 272			2 272	
69500000 IMPOTS SUR LES BENEFICES		2 272			2 272	
Total des produits		247 569		10 529	237 040	NS
Total des charges		223 107		9 071	214 035	NS
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)		24 463		1 458	23 005	NS

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_422-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2019 12		% CA	Exercice N-1 31/12/2018 12		% CA	Ecart N / N-1	
							Euros	%
Ventes marchandises + Production	4 142		100.00	9 002		100.00	4 859-	53.98-
+ Ventes de marchandises								
- Coût d'achat des marchandises vendues								
Marge commerciale								
+ Production vendue	4 142		100.00	9 002		100.00	4 859-	53.98-
+ Production stockée ou déstockage								
+ Production immobilisée								
Production de l'exercice	4 142		100.00	9 002		100.00	4 859-	53.98-
- Matières premières, approvisionnements consommés	118		2.86				118	
- Sous traitance directe	1 500		36.21	43		0.48	1 457	NS
Marge brute de production	2 524		60.93	8 959		99.52	6 435-	71.83-
Marge brute globale	2 524		60.93	8 959		99.52	6 435-	71.83-
- Autres achats + charges externes	103 489		NS	9 028		100.30	94 460	NS
Valeur ajoutée	100 965-		NS	70-		0.77-	100 895-	NS
+ Subventions d'exploitation	240 000		NS				240 000	
- Impôts, taxes et versements assimilés	1 007		24.31				1 007	
- Salaires du personnel	77 520		NS				77 520	
- Charges sociales du personnel	31 460		759.50				31 460	
Excédent brut d'exploitation	29 049		701.28	70-		0.77-	29 118	NS
+ Autres produits de gestion courante	1		0.03	0			1	303.03
- Autres charges de gestion courante	1 476		35.64				1 476	
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	303		7.32				303	
- Dotations aux amortissements	4 265		102.96				4 265	
- Dotations aux provisions								
Résultat d'exploitation	23 612		570.04	69-		0.77-	23 682	NS
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun								
+ Produits financiers	37		0.90	27		0.30	10	38.10
- Charges financières								
Résultat courant	23 650		570.94	42-		0.47-	23 692	NS
+ Produits exceptionnels	3 085		74.48	1 500		16.66	1 585	105.67
- Charges exceptionnelles								
Résultat exceptionnel	3 085		74.48	1 500		16.66	1 585	105.67
- Impôt sur les bénéfices	2 272		54.85				2 272	
- Participation des salariés								
Résultat NET	24 463		590.57	1 458		16.10	23 005	NS

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_422-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Attestation de parution

Dossier n° 64460

Marseille le, 19/06/2019

IRIS

Journal de publication

Journal	TPBM - Semaine Provence
Date de publication	26/06/2019
Département	13 - Bouches-du-Rhône

Texte de l'annonce

" IRIS ", Société coopérative d'intérêt collectif à responsabilité limitée à capital variable de 3 500 €.

RCS AIX EN PROVENCE n°812 567 451

Siège social : 1215 Chemin Michel Cionini, 13510 Éguilles

L'AGE du 18/06/2019 a décidé de modifier l'objet social de la société qui devient :

L'intérêt collectif défini en préambule se réalise à travers un objet unique répondant aux attendus de la délégation de service public de la métropole Aix-Marseille Provence pour la gestion et l'exploitation de la SMAC de la Constance à Aix en Provence.

Et toutes activités annexes, connexes ou complémentaires s'y rattachant directement ou indirectement, ainsi que toutes opérations civiles, commerciales, financières, industrielles, mobilières, immobilières, de crédit, utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social.

L'objet de la Scic rend celle-ci éligible aux conventions, agréments et habilitations mentionnées à l'article 19 quinquies de la loi du 10 septembre 1947

L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence.

Modification au RCS d' Aix-en-Provence

LES PUBLICATIONS COMMERCIALES
SAS capital 500.000 euros
32, cours Pierre Puget 13006 MARSEILLE
Tél. 04 91 13 66 00
RCS Marseille B056 806 854
siret 056 806 854 00032
n° TVA FR = 13056806854

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_422-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020



N° de gestion 2015B01455

Extrait Kbis**EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**
à jour au 16 mai 2019**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	812 567 451 R.C.S. Aix-en-Provence
<i>Date d'immatriculation</i>	21/07/2015
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	IRIS
<i>Forme juridique</i>	Société coopérative d'intérêt collectif à responsabilité limitée à capital variable
<i>Capital social</i>	9 500,00 Euros
<i>Capital variable (minimum)</i>	3 500,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	1215 chemin Michel Cionini 13510 Eguilles
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 20/07/2114
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES**Gérant**

<i>Nom, prénoms</i>	DELHAYE Stéphane
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 23/04/1974 à Puteaux (92)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	50 rue du Vallon de Mion la Cour des Loges B 308 13100 Aix-en-Provence

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	1215 chemin Michel Cionini 13510 Eguilles
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Entrepreneur de spectacles vivants
<i>Date de commencement d'activité</i>	30/06/2016
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création pour ce fonds à compter du 05/05/2017
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

<i>- Mention</i>	L'activité est exercée sous condition suspensive de la délivrance de l'agrément par l'autorité compétente. La pièce justificative doit être fournie au Greffe dans les quinze jours de sa délivrance par l'autorité compétente (article R. 123-96 du Code de commerce). Arrêté de la Préfecture avec la nouvelle adresse et le nouveau gérant de la société, à compter du 17/05/2017
------------------	--

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_422-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Numéro national : 4604283

Lieu de dépôt : 92 INPI - Dépôt électronique

Date de la demande : 03/12/2019

Référence client :

Type de demande : Demande d'enregistrement de marque

Rubrique 1 : Destinataire de la correspondance

Nom/Prénom : Monsieur Delhayé Stéphane

Société/Cabinet : SCIC IRIS

Téléphone : 0750590145

Email : stephane@iris-smac.fr

Adresse :

1215 chemin Michel Cionini
13510 Eguilles
FRANCE

Rubrique 2 : Déposant

Dénomination sociale : SCIC IRIS

SIREN : 812567451

Forme juridique : SCIC SARL

Téléphone : 0750590145

Adresse :

1215 chemin michel cionini
13510 Eguilles
FRANCE

Rubrique 2 bis : Mandataire

Néant

Rubrique 3 : Modèle de votre marque

6 Mic

Rubrique 4 : Description de la marque

Type de marque :

Marque verbale

Rubriques 5 et 6 : Produits & services et classes

Rubrique 6	Rubrique 5
Classe(s)	Produits et services
41	divertissement ; activités sportives et culturelles ; mise à disposition d'installations de loisirs ; location de décors de spectacles ; organisation et conduite de colloques ; organisation et conduite de conférences ; organisation d'expositions à buts culturels ou éducatifs ; réservation de places de spectacles.

Options de votre dépôt de marque

Rubrique 7 : Dépôt associé à un renouvellement

Néant

Rubrique 8 : Demande divisionnaire

Néant

Rubrique 9 : Marque collective de certification

Néant

Rubrique 10 : Priorité(s)

Néant

Rubrique 11 : Extension de la protection

Néant

Païement des redevances INPI

Méthode de paiement : CB

Prestation	Tarif	Quantité	Total
Marques 1er dépôt dématérialisé de marque jusqu'à 3 classes	210	1	210
		Total :	210

Rubrique 12 : Signataire

Nom : Delhaye Stéphane

Qualité : Représentant légal au sein de la personne morale déposante (président, gérant...)

Email : direction@iris-smac.fr

Date de signature : 03/12/2019

Ce document récapitule les données du dépôt déclarées conformes par le signataire.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_422-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

OBJET : Politique culturelle et sportive – Culture – Délégation de Service Public de la salle de musiques actuelles du Pays d'Aix le 6Mic – Examen du rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2019

Après en avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Territoire prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le 15 DEC. 2020